

infaillible. Reste un souci de taille : la lisibilité de l'image. Ou comment protéger une photo avec une signature sans pour autant nuire à la lecture de celle-ci. Dès lors, les questions fusent. Quelle surface lui consacrer ? Où le placer ? Combien en intégrer ? Si le filigrane est trop petit, il sera plus aisé pour le contrevenant de l'effacer. S'il est placé sur une zone trop unie, là encore un simple coup de tampon le fera disparaître. À l'inverse, si le filigrane est trop présent ou s'il est dupliqué trop de fois, l'image deviendra vite illisible. Un bon compromis consisterait à n'opter que pour un unique tatouage, de taille moyenne. Faire en sorte qu'il soit esthétique permettra de l'oublier plus facilement. Enfin, réduisez son opacité afin qu'il se confonde plus volontiers avec l'image. Il n'en restera pas moins difficile à effacer.

## LE TATOUAGE INVISIBLE

Le rôle d'un filigrane est d'être visible pour ainsi limiter l'usage abusif qui pourrait être fait de votre photo. Y ajouter un tatouage invisible vous permettra par ailleurs de connaître le site à partir duquel il y a eu contrefaçon. Si vous avez pris l'habitude de diffuser chaque nouvelle photo sur une plate-forme dédiée comme Flickr, sur un

réseau social comme Facebook ainsi que sur votre site web, réalisez trois versions de celle-ci, chacune faisant apparaître un signe distinctif dans un coin de l'image, mais indiscernable par l'internaute. En cas de vol, il vous suffira alors d'identifier le signe affiché pour réaliser la traçabilité de l'image et ainsi améliorer sa protection à la source.

## LES MÉTADONNÉES, LA SOLUTION ?

Vous l'aurez compris, il n'existe pas de solution miracle mais une combinaison de moyens capables de limiter l'usage abusif de vos images. Face à la profusion des sources et des moyens de diffusion, les protections deviennent désuètes. « On ne peut pas arracher les prises ADSL et le mot législation n'a pas de sens sur Internet ! Au lieu de dénoncer, il faut donc agir ! », affirme Daniel Hennemand, spécialiste depuis de nombreuses années dans l'accompagnement de la gestion des fonds photographiques via sa société Edillia et auteur de *Gérer ses photos numériques*, édité chez Eyrolles. « La diffusion des images est démultipliée, la photo est dématérialisée et donc utilisée n'importe comment. La plupart du temps, les personnes qui

réutilisent les images ignorent le droit d'auteur. Ce n'est donc pas du vol. Internet devient dans le même temps une grande poubelle ; des milliards de photos sont vides, anonymes, muettes. Mon conseil est donc d'inciter les photographes à enrichir leurs médias numériques. » Car « au-delà des outils et des techniques de production d'images, l'objectif final est bien de les exploiter et de les diffuser. Pour ce faire, ces documents doivent être documentés dès leur création : sélectionnés, référencés, indexés, sauvegardés et archivés selon des normes », assure Daniel Hennemand. Pour lui, renseigner les métadonnées de chaque image est indispensable. Créés au départ pour répondre aux besoins de l'édition et de la presse, ces champs IPTC sont lus par la plupart des logiciels de gestion et de traitement d'image. Au-delà des données EXIF, générées automatiquement par le boîtier lors de la prise de vue, les informations de type IPTC ou XMP doivent renseigner les données de création et d'exploitation : légende, copyright, date, mots-clés, etc. Ces informations constituent de fait l'ADN de l'image et sont propres à l'auteur. De plus, le processus d'enregistrement n'est pas fastidieux.

« Il ne faut pas voir le mal partout mais essayer d'évoluer en toute confiance en optant pour la traçabilité des images, qui permettent ensuite des mises en relation », appuie-t-il. Là encore, cette mesure, il le sait ne fera pas l'unanimité : « Je ne veux pas créer de polémique mais à destination des fâcheux, je réponds que même si les métadonnées peuvent être supprimées dans un fichier, il faut les utiliser. Les effacer revient pour moi à supprimer le numéro de série d'un bloc moteur d'une voiture volée. Imaginons le possible, ne nous arrêtons pas devant un mur, contourmons-le ». Les métadonnées constituent en effet une protection supplémentaire à toutes celles citées ci-dessus. ■

## Les enjeux de la publication des images en réseau

